

La Lettre de XVI^e DEMAÎN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

janvier 2011

n° 136

LES BARBARES DANS LES SERRES D'AUTEUIL

LA MAIRIE SACRIFIÉE À ROLAND-GARROS CE JARDIN MYTHIQUE

Nous sommes tous scandalisés par le projet d'extension de Roland-Garros dans le bois de Boulogne, sur le stade Hébert et les serres d'Auteuil. Une pétition a été lancée pour la préservation des Serres d'Auteuil et de ses collections de végétaux et d'arbres rares.

Certaines serres seront détruites pour faire place à un stade de tennis de 5 000 places qui pourrait accueillir des concerts et d'autres activités le restant de l'année. Le jardin et l'orangerie deviendront des lieux de passage et de réception aux effets dévastateurs pour l'ensemble du site.



Or, rappelons que tout le site des serres d'Auteuil est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, de même que la grande serre et les deux serres adjacentes (cf. p 10). L'illégalité de ce monstrueux projet est patente, malgré les dénégations de la mairie.

Près de 30 000 personnes ont déjà signé la pétition accessible sur <http://www.petitions24.net/serresdauteuil>. Vous pouvez les rejoindre. Notons que l'ancien directeur du Jardin des Plantes de Paris nous a apporté son soutien ainsi que d'autres personnalités.

Il est remarquable de constater que la mobilisation n'est pas seulement locale (environ 33 %), mais aussi nationale et internationale ! Qu'importe les quelques imprécisions du texte de la pétition dont se gausse sans vergogne la fatuité municipale : l'émotion des signataires est réelle.

La conscience de la préservation du patrimoine architectural et végétal est très forte chez nos compatriotes. Il s'agit, à l'instar de la préservation mondiale de l'UNESCO, non seulement du patrimoine architectural, mais aussi des grands espaces, de la nature et de la biodiversité (« *don du passé pour l'avenir* »). Les serres d'Auteuil abritent un musée de l'arbre et des collections végétales qu'il faut conserver sur ce site en renonçant à tout déménagement destructeur.

Nous sommes tous attachés à Roland-Garros à Paris, mais où trouver les douze hectares supplémentaires dont la Fédération Française de Tennis a besoin pour pérenniser le tournoi du Grand Chelem ?

Le Bois est déjà envahi par le trafic automobile, le stationnement et des activités commerciales contestables. Or, Parisiens et Franciliens ont besoin de préserver l'intégrité et l'intégralité de ces espaces verts classés.

Il reste à la Fédération Française de Tennis à prendre lors de son assemblée générale, en février 2011, une décision, certes difficile mais raisonnable, qui consiste à reconnaître que, l'espace manquant à Paris pour son extension, il lui faut se délocaliser dans le Grand Paris.

Claude Muyard
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste du PLU

APERÇU HISTORIQUE DE LA PLACE DES ÉTATS-UNIS

La place des États-Unis a été créée en 1866 sur l'emplacement des anciens réservoirs de Passy reconstruits plus haut, entre les rues Lauriston, Paul-Valéry et Copernic. Elle prit son nom actuel en 1881, lorsque Levi Morton, ministre des États-Unis d'Amérique à Paris, y établit sa résidence.

On y trouve de nombreux monuments célébrant l'amitié entre les États-Unis et la France.



Le 13 mai 1885, fut inauguré le modèle en bronze de la statue de la Liberté de Bartholdi, offerte à la Ville de Paris par le Comité des Américains de Paris. Placée au centre de la place, elle y resta jusqu'en 1888.

En haut de la place, se trouve le groupe en bronze d'Auguste Bartholdi et Jean-Camille Formigé, dédié à La Fayette et Washington, offert en 1895 par le magnat de la presse Joseph Pulitzer.

Au centre, dans le square Thomas Jefferson, est érigé le monument dédié au dentiste américain Horace Wells (1815-1848), pionnier de l'anesthésie. Sur la face latérale droite de l'embase du monument, le sculpteur René Bertrand-Boutée a gravé le médaillon du physiologiste Paul Bert.

Le 4 juillet 1923, le Président du Conseil Raymond Poincaré inaugura un monument en bronze dédié aux volontaires américains morts pour la France en 1914-1918, œuvre du sculpteur Jean Boucher.

De célèbres américains séjournèrent sur cette place, notamment la romancière Edith Wharton, prix Pulitzer en 1921, de même que l'actrice Gloria Swanson quand elle tournait Madame Sans-Gêne en 1928 ou encore le Président Wilson en 1929 quand il préparait la Conférence de la paix.

La place est bordée de constructions de style Louis XIV ou Louis XV d'une belle homogénéité, dues au talent de grands architectes dont le plus célèbre et le plus apprécié de ces années 1900 fut Paul-Ernest Sanson (1836-1918), auteur de somptueuses demeures parisiennes comme le Palais Rose, l'Hôtel de la Trémoille, l'Hôtel de Breteuil.

1, PLACE DES ÉTATS-UNIS

Hôtel particulier de la Belle-Epoque, traité suivant les références du XVIII^e, abritant actuellement l'ambassade du Koweït.

Implanté à l'angle de la rue de Lübeck et de la place des États-Unis, sa façade présente deux étages carrés sur rez-de-chaussée. Ce dernier est orné de refends.

Au premier étage d'imposantes baies cintrées sont ornées de corps de garde à la ferronnerie très travaillée. Dans l'esprit du XVIII^e, de grandes arabesques entourent des têtes solaires dorées et limitées par une frise bordée de pommes de pin stylisées.

Au deuxième étage, les fenêtres sont surmontées de frontons triangulaires ou en arc de cercle. Une corniche à modillons ceinture l'immeuble et marque le départ du toit en ardoise compartimenté de fenêtres surmontées de frontons en arc de cercle ornés de belles coquilles.

L'édifice s'inscrit dans la série des beaux immeubles de la fin du XIX^e édifiés à cet emplacement.



2, PLACE DES ÉTATS-UNIS



Hôtel néo-classique, construit par Ernest Sanson en 1886 pour le banquier et amateur d'art Jules Ephrussi, actuelle résidence de l'ambassadeur d'Égypte.

L'ordonnance du bâtiment témoigne des options fondamentales de l'architecte. L'hôtel fut aménagé en double profondeur. Sur un sous-sol, se dressent les deux niveaux couronnés par une corniche et les combles percés de lucarnes cintrées.

Les façades extérieures et celle regardant la cour d'honneur, sont abondamment traitées en refends et ornées d'un ordre colossal de pilastres ioniques. La sévérité de cette élévation est adoucie par des niches ornées de cul-de-four en coquilles, de délicats bas-reliefs présentant des jeux d'enfants, de médaillons ovales et de guirlandes.

La porte cochère offre une élégante forme concave. L'hôtel possède deux bâtiments de communs reliés par une galerie couverte, le premier bordant la place des États-Unis, le second situé au fond de la cour intérieure.



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

TOUCHE PAS A MON 16^e !

SELON LE NOUVEL OBS

NON, CE NE SONT PAS DES PRIVILÉGIÉS QUI S'OPPOSENT À B. DELANOË

Le *Nouvel Observateur* de novembre, véritable voix de son maître, passe en revue, sur deux pages, les dossiers qui soulèvent l'indignation des associations. Pour ce magazine, ce ne sont que des « nantis du 16^e » qui entendent préserver leur cadre de vie privilégié. On croit entendre le duo Hidalgo-Delanoë, dans ces deux pages !

C'est pourquoi la Coordination a réuni son conseil le 18 novembre pour examiner ces projets contestables et contestés.

Le PLU, plan local d'urbanisme, a été partiellement annulé par le Conseil d'État qu'on ne peut soupçonner de partialité au profit des « nantis du 16^e » ! Cette décision va rendre plus difficile la réalisation des projets de la Ville dans les espaces verts classés du Bois et de ses abords.

Le recours contre le centre culturel Louis-Vuitton dans le jardin d'acclimatation : l'audience s'est tenue le 15 décembre alors que nous avons engagé notre action en janvier 2008 ! Nous attendons le jugement dans le courant de janvier. Si nous gagnons, la mairie fera appel. Bien entendu, le chantier, démarré il y a seize mois, bat son plein. Les recours ne sont en effet pas suspensifs.

Les « nantis du 16^e » s'indignent que le puissant groupe LVMH puisse construire 12 000 m² sur 46 mètres de haut dans un espace vert classé, avec la bénédiction de la Mairie, et plus particulièrement de son adjoint à la culture qui se trouve être un dirigeant du groupe LVMH.

Pelouse de l'hippodrome d'Auteuil : la commission des sites, devenue une véritable chambre d'enregistrement alors qu'elle est destinée à préserver les sites classés, a autorisé, à une faible majorité, la création d'un parc sportif sur ces pelouses classées. Jean-Louis Borloo, alors ministre de l'écologie, a ratifié cette autorisation.

Là encore, les « nantis du 16^e » ne comprennent pas ce mépris envers le PLU élaboré par la Mairie elle-même et le budget de 50 M€ du projet.

Roland-Garros dans les serres d'Auteuil : là, c'est un vieil adversaire que nous combattons depuis 2003. A cette époque, c'était 12 hectares du Bois que convoitait la FFT pour son extension à l'occasion des JO 2012. Nous nous étions tellement opposés à ce projet dans le Bois que nous savions que le prochain objectif serait les serres d'Auteuil

et le jardin des Poètes, tous deux classés et faisant également partie du Bois quoiqu'à sa lisière.

Le scandale est tellement évident que ce ne sont pas seulement les « nantis du 16^e » qui s'indignent, mais près de 30 000 signataires d'une pétition qui s'étend maintenant à toute la France et à l'étranger.

La Ville a proposé à la FFT de s'étendre dans les serres en créant un nouveau stade de tennis de 5 000 places. Elle organise l'accès au tournoi à travers ces deux jardins aux collections rares de végétaux et d'arbres. Elle met aussi à la disposition de la FFT une serre et l'orangerie pour l'accueil de VIP et la création de boutiques temporaires, le tout confirmé par un vote du conseil de Paris du 14 décembre.

Les 460 000 spectateurs de Roland-Garros devront donc se frayer un véritable chemin des éléphants au travers de ces joyaux de la biodiversité pour aller d'un court à l'autre.

Les tribunaux vont avoir à décider si le classement réalisé en 1998, par le Préfet de Région, de la totalité du terrain, de la grande serre et des deux serres adjacentes, doit, ou non, être respecté par la Ville.

Stade Jean-Bouin : là encore, les « nantis du 16^e » ne comprennent toujours pas pourquoi la Ville a le droit de ponctionner 157 millions de nos impôts pour reconstruire un stade consacré à une équipe de rugby professionnelle et de chasser 5 000 sportifs scolaires et associatifs de ce site.

On peut cependant se demander comment tous ces projets du maire de Paris ne soulèvent pas plus d'opposition du monde politique, excepté du groupe des Verts. Il faut remonter au 9 juin 2010 et à son déjeuner de dupes de l'Élysée pour comprendre.

On sait que le Président de la République a obtenu une certaine neutralité du PS pour son projet de Grand Paris, moyennant un blanc-seing donné aux projets de la Ville.

Ceci explique l'ambiguïté des positions du maire du 16^e et donc une certaine incompréhension de ses électeurs.

Cependant, nous continuons notre action que nous croyons aller dans le sens de l'intérêt général et du respect de la Loi.

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAÏN

UN NOUVEAU COLLECTIF JEAN-BOUIN

Malgré une forte mobilisation et une vive opposition des riverains et des scolaires marquée par plusieurs recours auprès des tribunaux administratifs (dont certains sont en attente de jugement), le Collectif pour la sauvegarde du stade Jean-Bouin a échoué.



Il n'a pas réussi à contrecarrer le projet insensé de la mairie de Paris : un deuxième monstre de béton s'élèvera jusqu'à 31 mètres de hauteur à proximité du stade du Parc des Princes. Début juillet, des dizaines d'arbres ont été rapidement tronçonnés, puis les tribunes art déco du stade omnisport ont été rasées.

Cependant les membres fondateurs du collectif ne veulent pas abandonner et continuent à se battre pour la défense de ce quartier.

A cette fin, le « collectif Jean-Bouin » devient le « collectif Jean-Bouin, Auteuil, les Princes ».

Son objet social est étendu à « *la préservation des espaces verts, en particulier les serres d'Auteuil et l'hippodrome d'Auteuil, et des espaces sportifs de proximité, associatifs et scolaires, situés entre la Porte de Passy et la Porte de Saint-Cloud* ».

D'autres associations, telles que les associations de parents d'élèves, pourront se joindre au collectif pour défendre la pratique du sport scolaire sur les stades ou dans les gymnases du quartier.

ÉCHANGES AVEC LE RESPONSABLE DE LA VOIRIE DU 16^e

Nous avons été reçus en décembre par le responsable du service de la voirie du 16^e, Daniel Decant, afin de revenir sur la politique de la Ville en matière de voirie, s'interroger sur l'état de la voirie, connaître les futurs aménagements et évoquer quelques cas concrets.

Les vingt arrondissements de Paris sont répartis en huit secteurs dont le périmètre dépend de la surface du territoire et du nombre d'habitants. Le service du 16^e recouvre l'arrondissement du 16^e dont le Bois de Boulogne.

Localement, **les règles d'aménagement de la voirie** répondent au code de la route et aux instructions ministérielles. Par exemple, les doubles sens cyclables... Les nouvelles règles sont toutefois appliquées en tenant compte de l'expérience des services.

La nouvelle réglementation concernant les zones de livraison définit des zones « sanctuarisées », matérialisées par des doubles bandes jaunes, et des zones où le stationnement sera autorisé la nuit, le dimanche et les jours fériés pour les véhicules des particuliers.

La régulation de la circulation automobile par les feux de signalisation sur les grands axes est complexe et en continuelle amélioration. Les cycles varient en tenant compte de l'importance et du changement du sens des flux, selon les jours et les heures. L'objectif est de fluidifier la circulation, ce qui nécessite parfois des retenues pas toujours compréhensibles par le public.

Pour les piétons, nous avons souligné l'intérêt des feux à décompte qui existent dans certaines villes étrangères et qui apportent une information aux piétons sur le temps restant pour traverser. Le service actuel, plus rigide, est préféré par

les services techniques. Ce nouveau type de feux ne pourrait être expérimenté que sur de nouvelles installations.

Le matériel de **délimitation des trottoirs** (potelets, barrières,...) pour empêcher les voitures de stationner est particulièrement gênant pour les piétons aux traversées de chaussées. Il a été installé de façon systématique par une interprétation abusive des textes. Dans certains cas, ils sont totalement inutiles. Daniel Decant est favorable à la suppression de ces potelets inutiles.

Aux carrefours, les « oreilles » sont aussi sujettes à critiques. Même les carrefours non aménagés ne sont pas adaptés au gabarit des camions et des autobus. Les aménagements seront dorénavant mieux étudiés.

Le service de la voirie dispose d'un budget d'investissement pour **la réfection des trottoirs et des chaussées**, résultat d'arbitrage des projets proposés entre les arrondissements parisiens en fonction de leur importance. Les huit agents de maîtrise du 16^e surveillent leur secteur assigné, veillent à son entretien et doivent anticiper les dégradations de la chaussée pour en éviter l'aggravation.

Les eaux stagnantes, qui persistent aux passages piétons abaissés mal réalisés, sont inadmissibles selon notre interlocuteur. Ceci doit être corrigé rapidement.

Des échanges instructifs avec un interlocuteur ouvert à la discussion, ce dont nous le remercions, mais très contraint par une réglementation administrative qui dénie toute responsabilisation aux citoyens.

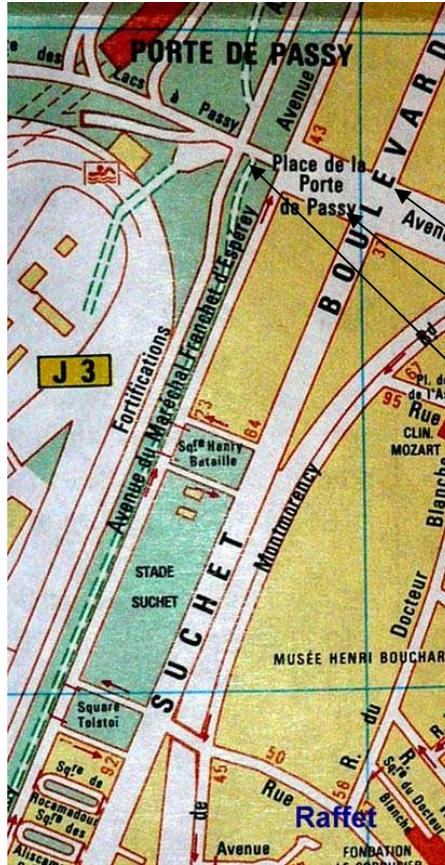
CIRCULATION AVENUE FRANCHET D'ESPEREY ET CARREFOUR DE LA PORTE DE PASSY

Les conseillers de quartier concernés se sont réunis en novembre dernier avec le responsable de la voirie Daniel Decant et Véronique Baldini, adjointe au Maire chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie.

L'avenue Franchet d'Esperey avait été fermée à la circulation en 2003 pour répondre à la demande des riverains de l'avenue, irrités par l'exhibitionnisme non réprimé par la législation de l'époque, devenue plus restrictive.

Les véhicules venant d'Auteuil Nord et voulant sortir de la nasse du quartier sont donc obligés, à la sortie de la rue Raffet, d'emprunter le boulevard Suchet et de tourner à gauche porte de Passy pour rejoindre le périphérique Nord ou le Bois de Boulogne. Cette solution engendre des embouteillages.

A l'issue de la réunion, l'adjointe chargée de la voirie n'a pas décidé de rouvrir



l'avenue Franchet d'Esperey pour répondre aux vœux des habitants d'Auteuil Nord (comme il est difficile de revenir sur les avantages acquis), mais le responsable de la voirie a proposé d'étudier un certain nombre d'améliorations :

- arrondir les courbes au carrefour Suchet-Ingres,
- apposer une flèche verte place de la porte de Passy,
- reporter la piste cyclable sur le trottoir de l'allée des fortifications,
- pour le flux issu du périphérique intérieur, ne pas interdire de tourner à gauche vers l'allée des fortifications, mais décaler le démarrage du feu vers le Bois.

Espérons que ces propositions seront suivies d'effets significatifs sur l'encombrement du carrefour de la Porte de Passy et du boulevard.

LIAISON ENTRE LE QUARTIER PASSY ET LE PARC DE PASSY

Après discussions avec la mairie du 16^e et des résidents du Parc de Passy, il apparaît que la construction d'un ascenseur est impossible :

- règles d'urbanisme empêchant son implantation sur l'avenue du Parc de Passy,
- rue Berton trop en pente, peu roulante et trop lointaine du Parc de Passy,
- sous-sols des immeubles rue Raynouard creusés sur seulement un tiers de leur largeur.

Un deuxième escalier mécanique, pour la descente, le long de la station Passy semble trop éloigné du Parc de Passy et ne résout pas le problème des personnes à mobilité réduite, population la plus concernée par cette liaison.

La seule solution pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite est donc la navette d'autobus. Celle-ci ne sera évidemment pas capable d'absorber les pointes au moment des sorties d'école.

Véronique Baldini a décidé de saisir la Directrice de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris de deux projets (ascenseur rue Berton et escalier mécanique station de Passy).

En cas de réponse négative, elle relancera la demande de ligne de bus « Traverse » qui avait déjà été refusée. Ce type de solution est prioritairement lancé dans les arrondissements « qui votent bien ».



CONSEILS DE QUARTIER DE L'AUTOMNE 2010

SUJETS CONCERNANT TOUT L'ARRONDISSEMENT

Extension de Roland Garros : une pétition circule pour la sauvegarde des Serres d'Auteuil devant la menace d'une destruction des serres techniques pour laisser la place à un court de tennis. La mairie du 16^e est favorable au maintien de Roland-Garros à la porte d'Auteuil et semble se faire à l'idée d'une emprise partielle sur les Serres, acceptant la destruction des serres techniques où sont conservées des espèces rares. Par contre, elle s'oppose fermement à l'annexion du stade Hébert, dédié au sport scolaire et de proximité, où la Fédération Française de Tennis souhaiterait installer un centre d'entraînement...

Un projet de **nouveau règlement des étalages et des terrasses** préparé par la mairie de Paris a été adressé aux maires d'arrondissement et suscite des inquiétudes.

Les Parisiens se plaignent, en effet, des débordements de plus en plus fréquents des terrasses sur les trottoirs. Or, le nouveau règlement assouplirait les règles en vigueur, avec le risque d'une emprise encore plus grande sur l'espace public (cf. article p 7). On doit malheureusement constater que les amendes infligées aux contrevenants ne sont pas dissuasives. Soucieux de préserver la tranquillité des riverains tout en préservant l'animation des quartiers, Claude Goasguen souhaite que les problèmes soient traités au cas par cas.

Animations programmées :

- chasse aux œufs, dans le Parc de Passy, à Pâques
- vide-grenier, dans le jardin du Ranelagh, le 7 mai.

* * * * *

Auteuil Sud – 30 septembre

Sécurité : concentration des efforts sur la Porte de St-Cloud avec une multiplication des interventions en coordination avec Boulogne ; des caméras vont être installées à des endroits stratégiques ; les conseillers de quartier sont invités à signaler les problèmes de sécurité pour les faire remonter aux autorités policières et judiciaires. La mairie du 16^e publie une lettre d'information mensuelle sur ce sujet.

Enlèvement des voitures près du Parc des Princes dès 8 h du matin pour des matchs ayant lieu en soirée et bruit de la pose des barrières tôt le matin : la mairie va intervenir auprès de la Préfecture de police.

Propreté : le pigeonnier est visiblement insuffisant pour résoudre le problème des pigeons tant qu'ils seront nourris par certains habitants.

Le magasin Franprix de l'avenue de Versailles a été verbalisé déjà deux fois pour les salissures provoquées par ses poubelles.

Trottoirs sales angle rue Michel Ange et rue du Général Delestraint : une des rues non commerçantes les plus nettoyées.

Le responsable de la propreté Reynald Gilleron rappelle l'existence d'un plan propreté, prévoyant trois types de balayage :

- ✓ balayage « cantonnier » qui concerne les déchets dans les caniveaux,
- ✓ balayage à deux agents pour enlever le plus gros des déchets, l'après-midi,
- ✓ balayage en équipe avec cinq à dix agents.

Une rue de catégorie moyenne sera balayée de trois à cinq fois par semaine avec un ou deux lavages ; des rues très commerçantes comme Auteuil ou Passy seront balayées huit à neuf fois par semaine, avec trois ou quatre lavages.

Auteuil Nord – 4 novembre

Occupation de l'espace public angle rues Molitor et Michel Ange : la police verbalise.

Installation de bacs à fleurs dans les rues du quartier : Mme Fournier-Christol demande qu'on utilise le budget des CQ ; proposition rejetée.

Circulation automobile Porte de Passy : cf. p5.

Dauphine – 11 octobre

Boulevard Lannes, entre les n° 69 et 73 : mauvais état des espaces entre les arbres. Le revêtement en stabilisé fait l'objet d'un entretien par le service de la propreté quand il est neuf. Après quelques années, il faut désherber et le service des espaces verts intervient également. Une programmation annuelle est établie pour renouveler les revêtements très dégradés. Aucune place de stationnement n'a été supprimée, car l'arrêt est autorisé mais pas le stationnement.

SDF rue de la Faisanderie, près du magasin Franprix : seule la mendicité agressive peut être sanctionnée. La situation s'est récemment améliorée, mais le problème s'est déplacé rue de Longchamp et rue de Montévidéo.

Propreté : avenue Victor Hugo, la fréquence des nettoyages a été augmentée. Rue Spontini : Reynald Gilleron a contacté les établissements scolaires pour trouver une solution aux mégots jetés par les élèves. Rue de la Pompe/avenue Montespan : importants dépôts sauvages d'encombrants, mais difficiles à empêcher donc à verbaliser. Reynald Gilleron signale que 45 % des encombrants font l'objet d'une demande de rendez-vous, ce qui est « conforme à la moyenne parisienne ».

Traverse : Dominique Rousseau signale que le projet de bus « traverse » dans l'arrondissement n'est pas abandonné mais remis à plus tard en raison du financement.

Budget voté : 1 000 euros pour les goûters de Noël ; le changement du revêtement en stabilisé boulevard Lannes sera pris en charge par l'arrondissement.

Chaillot – 14 octobre

Stationnement des deux-roues devant l'école St Didier : la mairie a fait un effort pour créer des zones dédiées. La police fait preuve de discernement pour verbaliser, une campagne d'information est prévue, des enlèvements ne se feront qu'en dernier recours.

Devenir de l'immeuble n° 85 avenue Kléber à l'abandon : les travaux d'aménagement menés par l'hôtel Costes vont commencer.

Propreté : Véronique Baldini rappelle les bons résultats obtenus par les « opérations concertées de nettoyage approfondi ». Il reste que le quartier est très touristique avec de nombreux événements sur l'esplanade de Chaillot.

Budget voté : 1 000 euros pour les goûters de Noël et 5 000 euros pour une cabane à vélos pour une école.

Muette Nord - 23 novembre

Une allée face à la mairie, en prolongement de l'allée Maria Callas, portera le nom de Pierre-Christian Taittinger, au plus tard en octobre 2011.

ANIMATION DE LA RUE ET EMPRISE SUR L'ESPACE PUBLIC

Le projet de révision du règlement des terrasses et étalages annoncé depuis le début de l'année par Lyne Cohen-Solal, adjointe au Maire de Paris en charge du commerce, a été communiqué aux maires d'arrondissement en septembre dernier. Le réseau « Vivre Paris » en a fait une présentation à un public d'associations et de Parisiens concernés par les empiètements sur les trottoirs de la capitale.

On aurait pu espérer que ce texte, en prenant mieux en compte les besoins des piétons, apporte une amélioration au règlement précédent qui n'était pas toujours respecté. Il n'en est rien et, sur un certain nombre de points, il s'agit même d'une régression.

Sans être exhaustif et à titre d'exemples :

- Alors que le schéma directeur d'accessibilité à la voie publique parisienne adopté en juillet 2002 par le Conseil de Paris avait porté à 1,80 m la largeur minimale pour la circulation des piétons, on revient à la largeur de 1,60 m en vigueur antérieurement ;
- La règle selon laquelle on ne peut autoriser de terrasse ouverte ayant une largeur inférieure à 60 cm. (ce qui, par conséquent, interdit toute terrasse sur les trottoirs d'une largeur utile inférieure à 2,20 m) est supprimée ;
- L'interdiction de prolonger étalages et terrasses au-delà des limites de la devanture ou de l'immeuble est supprimée ;
- La règle du tiers (un tiers pour les terrasses, deux tiers pour les piétons) ne serait plus obligatoire ;
- Les planchers seraient autorisés sur demande spéciale pour les terrasses ouvertes et pour les étalages ;

Le garage Renault, rue de la Pompe, sera remplacé par un programme immobilier comprenant environ 80 logements, dont la moitié à caractère social, une crèche, un magasin et un parking en sous-sol.

Ranelagh : la mairie du 16^e a demandé à la mairie de Paris qu'un espace détente dédié aux seniors soit créé, comme cela a été fait au Parc Montsouris et au Luxembourg. La mairie a également demandé que le théâtre de Guignol soit rénové. Malgré un accident récent, les balançoires seront conservées. Quatre nouveaux bancs seront installés.

Cantines scolaires : la qualité des repas provoque un débat animé. Sylvette Dionisi, conseiller d'arrondissement, chargée de la caisse des écoles, annonce que l'on a introduit dans les repas, depuis mars 2010, deux produits bio par semaine. Elle précise que tous les produits sont frais, labellisés et préparés sur place par des professionnels.

Propreté : la zone entre l'avenue Paul Doumer et la rue Bellini est particulièrement sale. Reynald Gilleron signale qu'il s'agit d'un espace privé, mais qu'il sera demandé au propriétaire de le faire nettoyer.

Budget voté : achat d'une tente pour les animations et le financement de quatre bancs pour le jardin du Ranelagh.

- Les bâches en plastique ne seraient interdites que sur les Champs Elysées ;
- Possibilité serait donnée de laisser sur place la nuit les mobiliers des terrasses ouvertes ;
- Les chevalets seraient autorisés.



Les Parisiens ont toujours été très attachés à leurs rues animées, aux terrasses et à la vie de café. Jusqu'à présent, cette vie dans la rue participait à la qualité de vie des Parisiens. Insensiblement et plus particulièrement dans les quartiers du centre de Paris, l'équilibre s'est rompu et les cas de nuisances se sont multipliés. Ouvrir la porte à encore plus de dérives serait prendre le risque de se trouver à terme devant des situations ingérables.

Le projet est toujours à l'examen. Souhaitons que nos édiles fassent preuve de raison sur ce sujet sensible.

VOIES SUR BERGES ET EMBOUTEILLAGES À PARIS

Le 20 octobre dernier, à la Maison de l'eau, avenue de Versailles, nous étions deux représentants de XVI^e DEMAÏN à assister à une réunion de concertation avec les habitants de l'arrondissement sur le projet d'aménagement des voies sur berges. L'affaire se précise, en effet, puisqu'il a été annoncé que le chantier serait lancé en 2011 pour se terminer courant 2012.

Nous avons pu ce soir-là assister à une projection de vues des quais bas réaménagés : la rive gauche transformée en une riante promenade fleurie, la rive droite avec des voies de circulation réduites et un trafic ralenti par de nombreux feux rouges et, aussi, des îles artificielles créées sur la Seine en bordure des quais pour offrir des espaces supplémentaires de détente et de récréation.

Que du bonheur ! Les loisirs, les jeux, la fête sont vraiment des thèmes chers au Maire de Paris, dont il se sert à toute occasion pour séduire les Parisiens.



Mais qu'en est-il des conséquences de ces transformations ? Dans quelle mesure la circulation dans Paris et dans la région parisienne s'en trouvera-t-elle affectée ?

La réponse des représentants de la Mairie s'est voulue rassurante. Sur la rive droite, l'allongement du temps de parcours ne dépasserait pas six minutes. Quant aux reports de circulation, on les minimise, on consent à peine à en tenir compte, alors que les simulations montrent que, quai rive droite, on passera de 4 000 véhicules actuellement à 3 000 véhicules par heure.

Il suffirait pour vérifier si ce projet est applicable de faire un essai en fermant, pendant deux/trois mois en dehors de la période estivale, les 2,5 Km de voie express rive gauche du quai Voltaire au quai Branly.

Nous l'avons suggéré à Anne Le Strat qui présidait la réunion mais nous connaissions d'avance la réponse. Pour tous les aménagements de voirie, la Mairie de Paris a toujours, en effet, refusé de procéder à des essais en matière de circulation.

Attendons-nous, par conséquent, à voir la situation actuelle empirer.

Quelle belle distinction pour Paris que d'emporter la palme de la ville la plus embouteillée d'Europe !

C'est la conclusion de travaux récents menés par une société internationale d'études du trafic, l'INRIX, à partir des données de l'EUROSTAT. Huit des dix pires goulots d'étranglement en matière de trafic en Europe se situeraient en Île-de-France.

Londres, qui a su trouver pour juguler la circulation, des solutions plus efficaces et moins coûteuses pour la collectivité, dont le péage, n'arrive qu'à la deuxième place.

Selon cette étude, les conducteurs parisiens perdent 70 heures par an dans les embouteillages. On ne sera pas étonné d'apprendre que les segments les plus congestionnés se trouvent sur le boulevard périphérique extérieur.

A ce propos, il est utile de rappeler que le chiffre de 24 % de baisse du trafic à Paris depuis 2001 mis en avant par le Maire ne prend pas en compte la circulation sur le boulevard périphérique qui, pourtant, appartient bien au territoire parisien.

Dans ce contexte, et sans solution alternative pour les reports de trafic, modifier le plan de circulation sur les quais ne peut conduire qu'à aggraver la situation.

Le périphérique étant saturé, ce sera dans la ville que de plus en plus de voitures chercheront à se frayer de nouveaux itinéraires au détriment de la qualité de vie des Parisiens.

SERRES D'AUTEUIL

L'ÉMOTION DES SCIENTIFIQUES ET DES PERSONNALITÉS

Les collections végétales sont un patrimoine exceptionnel, particulièrement celles des serres d'Auteuil. A l'heure où tous les élus se réclament de "l'écologie" et de la biodiversité, on voit que des objectifs pécuniaires et mercantiles mettent des trésors à la merci des pelleuses. La notion de patrimoine vivant n'est pas comprise dans ce pays. Ce projet est donc un vrai scandale pour nous tous gestionnaires de collections végétales vivantes. La disparition de ce patrimoine patiemment entretenu sera une tâche indélébile sur les décideurs qui auront choisi ce massacre. Eric Joly ancien directeur du Jardin des Plantes de Paris

Ces serres sont un vivant témoignage des différents types de végétation du monde entier, des cactées désertiques aux luxuriances équatoriales. C'est un lieu d'initiation à la botanique pour des élèves et des étudiants, j'en témoigne personnellement. Paris capitale sans serres? La rivale londonienne organisera les Jeux olympiques sans avoir à sacrifier ses réserves botaniques comme Kews.

Jean Louis Tissier, Professeur de géographie université Paris 1

Il faut conserver ces splendides et historiques serres d'Auteuil, d'un grand intérêt scientifique et culturel.

Ghislain de Marsily Professeur, Membre de l'Institut de France

Cet aspect aimable des activités de l'établissement en cache un autre infiniment plus important : la gestion et l'enrichissement de collections botaniques regroupant un ensemble d'espèces présentant un intérêt scientifique majeur.

Les collections botaniques du Jardin des Serres d'Auteuil (collections des serres chaudes et collections de plein air) sont connues et réputées depuis le 18^e siècle, époque au cours de laquelle le roi Louis XV voulut la création de ce jardin. Au 19^e siècle, avec les serres de Camille Formigé, ce lieu connut une autre ère de prospérité. La richesse, la haute signification de ce jardin, par sa diversité sur le plan biologique, est plus que jamais d'actualité.

D'une part, parce que les arbres exotiques présents appartiennent à des groupes très variés mais souvent aussi rares au sein de la systématique (*Acer ginnala* ; *Ailanthus giraldii* ; *Acer saccharum* ; *Betula nigra* et *B. jacquemontii* ; *Castanea seguinii* ; *Celtis koraiensis* ; *Cornus kousa* ; *Ginkgo biloba* ; *Magnolia tripetala* ; *Phellodendron amurense*, *Pistacia terebinthus* ; *Platycarya strobilacea* ; *Quercus suber* ; *Sorbus scalaris* ...qui ne sont que quelques exemples parmi bien d'autres) ou bien ils ont acquis, avec le temps (âge de certains sujets) une valeur historique.

D'autre part, les serres chaudes renferment des collections botaniques d'une valeur inestimable, correspondant aujourd'hui plus que jamais à la nécessité de préserver la diversité végétale, de protéger les espèces menacées ou en cours de disparition et les milieux naturels.

En effet, en 1992 a été créé en France le *Conservatoire Français des Collections Végétales Spécialisées* (CCVS) qui, à l'instar de son homologue au Royaume Uni, le *National Council for Conservation of Plants and Gardens* (NCCPG), participe d'une manière générale à la protection et à l'enrichissement du patrimoine végétal de notre pays...

Comme chaque établissement à vocation scientifique ne peut réunir qu'une fraction relativement faible de représentants du règne végétal, de plantes ou arbres vivants, les collections sont pour une grande part devenues spécialisées et complémentaires d'un établissement à l'autre.

C'est ainsi que le conseil scientifique du CCVS a recensé et évalué les collections publiques et privées en accordant un label pour les grandes collections botaniques ou horticoles. Pour ce faire, il dispose de deux niveaux de reconnaissance, distinguant, d'une part les Collections agréées (CA), d'autre part les Collections nationales (CN). La pérennité des collections agréées, leur bon état (qualité des végétaux liée aux conditions de culture et d'hébergement, état phytosanitaire) caractérisent ces dernières, lesquelles doivent poursuivre leur enrichissement. Les collections nationales, hormis ces mêmes qualités, ont un caractère national et ont dû satisfaire à des critères d'excellence lors de leur évaluation.

Or, les serres chaudes d'Auteuil ont le mérite remarquable de comporter entre autres parmi cet ensemble d'une grande richesse : 4 collections agréées (Broméliacées, Bégoniacées, plantes endémiques de la Nouvelle-Zélande) et une collection nationale (*Caladium* d'Amérique tropicale), ce qui les place à un niveau très élevé par rapport à l'ensemble des collections dans notre pays.

De toute évidence, cet ensemble homogène, riche et exceptionnel dans le paysage de la région parisienne, doit pour sa préservation et faute de pouvoir s'agrandir, être préservé dans son intégralité.

Il est navrant, désolant et parfois même désespérant, de constater qu'un tel patrimoine œuvre de longue durée, que le travail de scientifiques et de jardiniers talentueux réalisé dans l'ombre, soit à ce point méprisé, que cette parcelle correspondant si bien aux nécessités actuelles de notre société si carencée en ce qui concerne nos relations avec la nature, puisse être regardé sans plus de considération par les décideurs et menacé de destruction.

Yves Delange
Maître de conférences honoraire au Muséum national d'histoire naturelle,
ingénieur en agronomie, ex-conservateur des collections botaniques
vivantes du Muséum, membre de l'Association Générale des
Conservateurs des Collections Publiques de France.

La destruction d'un lieu de beauté aussi exceptionnel que le jardin et les Serres d'Auteuil au profit d'un terrain de sport serait un sacrilège impardonnable. Il faut espérer que la FFT et le Maire de Paris vont rapidement recouvrer la raison, autrement dit le sens des priorités.

Françoise Hardy

SERRES D'AUTEUIL

L'INSCRIPTION SUR L'INVENTAIRE

En 1761, sous le règne de Louis XV, fut décidée la création d'un jardin de production horticole. Les très belles serres sont l'œuvre de l'architecte Jean-Camille Formigé (1845-1926).

Le jardin fleuriste municipal a été terminé en 1898.



En 1968, la construction du boulevard périphérique entraîna la suppression d'un tiers de sa surface et le déménagement du Centre Horticole de la Ville de Paris à Rungis et à Fresnes.

Le 1^{er} septembre 1998, le préfet de la région Île-de-France a inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le jardin fleuriste municipal, certains de ses bâtiments et certaines de ses serres.

Il a considéré « que cet ensemble présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de la composition de ce jardin fleuriste dessiné comme un jardin classique à la française par l'architecte Jean-Camille Formigé à la fin du siècle dernier et de la qualité architecturale et l'authenticité des serres, patrimoine rare et fragile ».

Sont nommément désignés :

- Le sol du jardin fleuriste dans ses limites actuelles, avec la grille d'honneur, la terrasse et son escalier ;
- La fontaine ;
- La grande serre et les serres de chaque côté du parterre ;
- Les façades et toitures des deux pavillons d'entrée ;
- Les façades et toitures des bâtiments d'exploitation situés à l'arrière de la grande serre.

Si les serres chaudes ne sont pas expressément citées, leur emprise fait partie du sol du jardin. On peut redouter le piétinement du site par des hordes de spectateurs pendant le tournoi et lors des manifestations. L'ampleur de cet envahissement ne sera pas comparable à la discrétion des quelques concerts de musique de chambre donnés durant l'été, des visites des amateurs de botanique et des amoureux du jardin tout au long de l'année.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Mireille Coudray, Françoise Manoncourt, Marie Moes et Sylvia Pozzo di Borgo ; François Douady, Valère Gros, Daniel Mortgat et Philippe Porté

PHOTOS : M. Coudray, F. Douady, V. Gros, F. Manoncourt, C. Muyard et P. Porté

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris